



A R R E S T  
DU CONSEIL D'ESTAT  
DU ROY,

*Concernant les Billets de Banque.*

Du 29. Decembre 1719.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

**L**E ROY estant informé que les Six cens Quarante Millions de Billets de Banque qui ont esté faits, ne sont pas suffisans pour les différentes operations de la Banque à Paris & dans les Provinces; Sa Majesté a jugé qu'il convenoit au bien du Commerce & à la facilité de la Circulation, d'en augmenter le nombre jusqu'à concurrence de la somme de Mille Millions; A quoy voulant pourvoir, Oüy le Rapport. SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis  
A.

de Monsieur le Duc d'Orleans Regent; à Ordonné & ordonne, Qu'il sera fait pour Trois cens soixante Millions de Billets de Banque; Sçavoir, En Billets de Dix mille livres Vingt nouveaux Registres contenant chacun Six cens Billets, dont dix Registres seront gravez dans la forme ordinaire & les Billets Numerotez depuis le Numero Vingt-quatre mille un, jusques & compris le Numero Trente mille; Et les dix autres seront imprimez & les Billets numerotez depuis le Numero Un jusques & compris le Numero Six mille, faisant Ensemble la somme de Cent vingt Millions; En Billets de Mille livres Cent quatre vingt quatorze Registres contenant chacun Huit cens Billets, dont Quatre-vingt Registres seront gravez & les Billets numerotez depuis le Numero Trois cens quarante quatre mille un, jusques & compris le Numero Quatre cens huit mille, Et les autres Cent quatorze seront imprimez & les Billets Numerotez depuis le Numero Un, jusques & compris le Numero Quatre vingt onze mille deux cens, faisant Ensemble la somme de Cent cinquante-cinq Millions deux cens mille livres; En Billets de Cent livres Sept cens vingt-huit Registres contenant chacun Mille Billets, dont Cinquante Registres seront gravez & les Billets Numerotez depuis le Numero Quatre cens cinquante mille un, jusques & compris le Numero Cinq cens mille, Et les Six cens soixante-dix huit autres seront imprimez & les Billets Numerotez depuis le Numero Un, jusques & compris le Numero Six cens soixante dix huit mille, faisant Ensemble la somme de Soixante-douze Millions huit cens mille livres; Et en Billets de Dix livres Douze cens Registres tous imprimez, contenant chacun Mille Billets Numerotez depuis le Numero Un, jusques & compris le Numero Douze cens mille, faisant la somme de Douze Millions; Montant toutes lescites sommes à celle de Trois cens soixante Millions, Et faisant avec les Six cens quarante Millions en Billets cy-devant ordonnez, la

somme de Mille Millions. Et attendu que ladite somme  
paroit suffisante avec l'Espece courante, pour fournir à la  
Circulation dans le Royaume, Sa Majesté declare qu'il ne  
sera plus fait d'autres Billets de Banque, si ce n'est la quan-  
tité de Billets imprimez, qui sera necessaire pour remplacer  
les Billets Endossez & biffez. FAIT au Conseil d'Etat du  
Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Paris le vingt-neufvième  
jour de Decembre mil sept cens dix-neuf. *Signé* PHELYPEAUX.

A PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE;

---

M D C C X X.